

AMAP DE COUTRAS – LE GOUT DE PLEIN CHAMP

Contrat d'engagement de distribution de produits fermiers du 1er mai 2014 au 30 avril 2015

L'agriculteur :

Denis LAROCHE

Chez douteau

17130 Messac

06-11-60-96-53

djkslaroche@gmail.com

Au cours du printemps 2007, Denis a repris à son compte l'exploitation de son père et cultive selon les normes de l'agriculture biologique des fruits, des légumes et des céréales. Les parcelles originelles sont bio depuis mai 2010, celles acquises depuis se convertissent année après année.

L'agriculteur s'engage à :

- 1) Fournir pour chaque distribution les paniers dans la limite des stocks et de la production disponibles et à les livrer le jour convenu. En cas de surproduction, le consomm'acteur en bénéficiera. Le choix est fait prioritairement aux fruits frais, puis le panier est complété en produit transformé, notamment jus de fruit et jus gazéifié, confiture, huile de noix et huile de tournesol
- 2) Poursuivre avec les consomm'acteurs la réflexion de manière à améliorer le présent contrat afin de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre de consomm'acteurs suffisants pour vivre dignement de son travail.
- 3) **Livrer 3 distributions pendant la période de récolte des cerises.**
- 4) **Moduler les dates de livraison des fruits d'été en fonction de leur maturité, notamment en les avançant en juin.**

Le consomm'acteur (trice) :

Nom et prénom du titulaire du contrat :

Adresse :

Téléphone domicile :

Portable :

Adresse électronique :

Le consomm'acteur (trice) s'engage à :

- 1) Commander et payer à l'avance pour les périodes décrites dans le tableau ci-dessous un panier distribué, et ce malgré les aléas climatiques pouvant provoquer une perte ou une diminution de la production.
- 2) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne le panier commandé au moment de la distribution le mercredi.
- 3) Trouver un remplacement si pour des raisons exceptionnelles l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les personnes référentes de « AMAP de Coutras ».
- 4) Participer à un chantier proposé par le producteur et/ou participer à une distribution et à participer au bon déroulement de la vie de l'association : éclaircissage des pommiers fin mai, vendange en automne et/ou énoisage en hiver 2014.

Association « AMAP DE COUTRAS » :

L'association « L'AMAP de Coutras » s'engage à : faciliter le lien producteur-consomm'acteur. Ainsi, elle met à disposition du consomm'acteur (trice) et de l'agriculteur un lieu de distribution :

Salle des associations 33230 Coutras les mercredis de 18h30 à 19h30. Cependant, tant que le nombre d'amapiens est jugé insuffisant pour amortir le coût de déplacement hebdomadaire, il est convenu d'assurer les livraisons en déposant les paniers commandés chez un amapien.

De plus, elle désigne un ou plusieurs référents chargés d'organiser les distributions : _____

Par la signature du présent contrat, l'adhérent des « L'AMAP de Coutras » et Denis LAROCHE, producteur du « Goût de plein champ » s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément au statut de l'association.

Fruits : prix des paniers et semaines de distribution pour la saison 2014-2015 :

mois	semaines					petit panier	gros panier
mai	4 distributions						
juin							
juil.	S27	S28	S29	S30	S31	<input type="checkbox"/> 21 distributions à 6,50€ soit 136,50€	<input type="checkbox"/> 21 distributions à 13€ soit 273€
août	S32	S33	S34	S35			
sept.	S36	S37	S38	S39			
oct.	S40	S41	S42	S43	S44		
nov.	S45	S46	S47	S48		<input type="checkbox"/> 4 distributions à 13€ soit 52€	<input type="checkbox"/> 4 distributions à 26€ soit 104€
déc.	S49	S50	S51	S52			
janv.	S1	S2	S3	S4	S5	<input type="checkbox"/> 4 distrib à 13€ soit 52€	<input type="checkbox"/> 4 distrib à 22€ soit 88€
févr.	S6	S7	S8	S9			
mars	S10	S11	S12	S13			
avr.	S14	S15	S16	S17	S18		
						Total des paniers fruits:	

semaines distribuées
 semaines distribuées double panier
 semaines distribuées gros panier

Pain et farine :

Les pains et/ou farine ne sont livrés qu'aux même date de livraison des fruits, voir ci-dessus, soit 29 livraisons sur la saison 2014-2015.

Les pains sont élaborés par un boulanger qui utilise exclusivement la farine de la ferme de l'agriculteur. En cas de fermeture du boulanger principal, un autre boulanger peut être engagé, qui mélange la farine de l'agriculteur avec sa farine certifiée biologique. En cas d'indisponibilité des 2 boulangers, il faudra alors changer les dates de livraison.

Pain à 2,50€ par boule	Farine à 2€/kg
<input type="checkbox"/> 1 pain / livraison soit 72,50€	<input type="checkbox"/> 1kg farine tous les 2 mois soit 12€
<input type="checkbox"/> 2 pains / livraison soit 145€	<input type="checkbox"/> 1kg farine tous les mois soit 24€
<input type="checkbox"/> 3 pains / livraison soit 217,50€	<input type="checkbox"/> Autre:

Montant total de l'engagement : _____

Modalités de paiement :

Chèques établis à l'ordre de Denis Laroche, daté du jour de l'établissement du chèque. Le consommateur peut choisir sa fréquence de paiement suivant le tableau ci-dessous, sachant que le montant minimum par paiement est de 15€. Les chèques sont remis aux référents de l'association au moment du paiement puis transmis au producteur : ils seront encaissés au début de chaque mois.

	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.
montant						

	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avr.
montant						

Engagement des parties signataires en date du à.....

Signature d'agriculteur

Signature du consommateur (trice)